

ARRETE MUNICIPAL n°74 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur le chemin de Bellegarde, route des Lombards, route des Auverges, Rue du Chantou de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 20/07/2025, formulée par la société AZ TECHNOLOGIE représentée par M. Wissam SOUMMAR- 9 avenue de Norvège - 91140 VILLEBON SUR YVETTE

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à société AZ TECHNOLOGIE de réaliser des travaux d'implantation et de remplacement de poteaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Vinezac (Ardèche).

CHEMIN DE BELLEGARDE
ROUTE DES LOMBARDS
ROUTE DES AUVERGES
RUE DU CHANTOU

LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU VENDREDI 23 JUILLET 2025 AU SAMEDI 06 SEPTEMBRE 2025
INCLUS
DE 7H30 A 17H00

Article 2 :

La Société AZ TECHNOLOGIE se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société AZ TECHNOLOGIE est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Société AZ TECHNOLOGIE

Fait à Vinezac, le 18/08/2025,



Le Maire,
André LAURENT
[Signature]
Le Maire,
André LAURENT.